

**C'est nous qui évaluons !
C'est nous qui décidons !**

Acte II de la réforme du collège, ou l'idéologie derrière le comptable

La résistance pédagogique initiée dès les journées de formation-formatage a bien atteint son but. La machine à broyer de cette réforme a été enrayée par les grains de sable semés par toutes les initiatives dans les établissements, obligeant le ministère et le rectorat à composer pour garder la face. L'EIST (enseignement intégré des sciences et technologie) en Sixième peine à se mettre en place. Les EPI restent des dispositifs de papier et la grande majorité des collègues ont porté les mandats du SNES-FSU et se sont battus en Conseil d'administration pour préserver des dédoublements et des groupes quand l'institution prônait un accompagnement personnalisé en classe entière.

Mesure emblématique, médiatique et controversée de la réforme du collège : la suppression des classes bilangues. Le rectorat a dû revenir en arrière sur leur suppression en ouvrant des classes à la rentrée prochaine.

Mais, point de triomphalisme. L'année est particulièrement dure et douloureuse pour la majorité des collègues avec une pression et une fatigue inégalées. Et, comme coup de massue pour imposer la réforme, le Livret scolaire unique vient frapper en cette fin d'année pour imposer une forme d'évaluation des élèves et donc une normalisation pédagogique. Alors que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture laissait apparaître dans sa rédaction une réflexion pédagogique, le LSU, bras armé d'une continuité d'un tout compétence au service d'une économie utilitariste du savoir nous replonge quelques années en arrière avec un nouveau Livret Personnel de compétences que beaucoup veulent faire revenir par la fenêtre, en faisant sans vergogne du chantage au Brevet et à l'affectation en seconde.

Le but de ces pages n'est pas de fournir un *digest* des positions des uns et des autres, mais de donner les éléments pour mener la résistance pour une école émancipatrice.

François Lecointe

Interview (presque) imaginaire de Florence Robine, DGESCO



Cela fait maintenant plus d'un an que Florence Robine nous avait fait l'honneur d'intervenir dans un supplément New Public Management dont le tirage est épuisé ! L'occasion, avec le LSU, de revenir sur une année de politique éducative de réforme du collège.

- Un an déjà depuis notre dernière rencontre et, alors que l'ambiance est à la fin de règne, vous êtes toujours là !

- J'ai hésité à suivre Bernard¹ qui a rejoint Didier Migaud à la Cour des comptes pour parfaire et terminer ma carrière de haut fonctionnaire au service (public ?) de l'éducation nationale, mais je ne voulais pas laisser le p'tit Olivier² seul au ministère. Difficile pour lui, après la dure vie d'assistant parlementaire de tenir les rênes d'un ministère. Il est tout de même doué ; autant de circonlocutions pour un seul courrier (voir ci-contre) montrent un grand talent ! Il en a besoin pour rester à la fois avec NVB, soutien de Hamon, quand ses mentors grenoblois n'hésitent pas à soutenir Macron.

J'ai surtout pris du temps pour moi. La lecture de votre supplément *New Public Management* a été l'occasion de reprendre ma carte à la Cinémathèque pour me refaire l'intégrale de Sergio Leone. J'ai aussi lu les textes que produisait ma direction pour apprendre ce qu'est le second degré, la caricature... Bref, j'ai enfin compris pourquoi le SNES avait bataillé pour imposer la dimension culturelle au nouveau socle.

- Avec le LSU, vous êtes cependant sur le devant de la scène et vos réponses sur les réseaux sociaux montrent que vous êtes toujours là pour défendre VOTRE réforme.

- C'est vrai que j'aime tweeter pendant les interminables réunions au ministère et audiences avec les syndicats lèches-bottes dit d'accompagnement et les SNALC, FO et autres consorts qui passent la brosse à reluire au ministère et expliquent dans les salles de profs qu'ils sont contre, mais que l'on ne peut rien faire ! Avec les recteurs et IPR, j'ai trouvé des fidèles lieutenants qui sont toujours prêts à vendre la dernière idée à la mode.

1. Bernard Lejeune, ex secrétaire général de Grenoble et dir' cab' du ministère de l'EN.

2. Olivier Noblecourt, ancien assistant parlementaire de M. Destot, député de Grenoble, puis élu PS à la mairie de Grenoble avant de rejoindre les ministères de NVB.

« Il revient aux équipes

Par une lettre en date 27 mars 2017, le ministère répond à l'interpellation du SNES-FSU au sujet de l'évaluation des élèves en collège et du LSU.

Ce courrier ne répond pas aux interrogations des collègues. Il ne simplifie ni ne règle rien, tant il est soucieux de ménager les chefs d'établissements et les IPR.

Il est inacceptable que les choix de l'évaluation soient renvoyés au local, qu'ils soient pilotés par les logiciels numériques privés utilisés dans les établissements, et que les enseignants soient soumis à des injonctions hiérarchiques diverses qui ne sont que la vision personnelle de tel ou tel chef d'établissement ou IPR.

La face cachée du LSUN

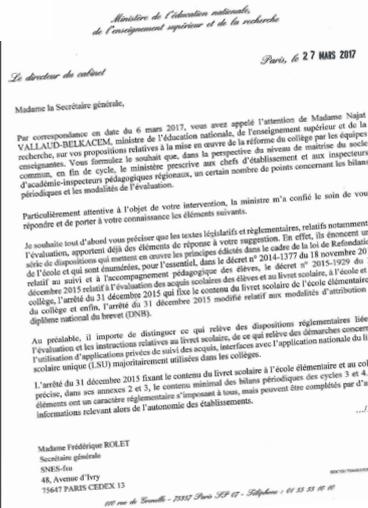
Ce qu'en pense le Collectif national de résistance contre base élève

Supprimant tout droit à l'oubli, le LSUN permettra de constituer année après année, un véritable « casier scolaire » numérique qui ouvrira la voie à un fichage à vie, les données enregistrées étant progressivement transférées d'un fichier à l'autre sans aucun contrôle possible des durées de conservation, des utilisations et des destinataires ultérieurs. Le fichage commencé à la maternelle (18 compétences renseignées) s'étendra au parcours professionnel par le biais du « Compte Personnel de Formation » (CPF) créé en 2014, du « Passeport d'orientation, de formation et de compétences » inclu dans ce fichier, et, de 16 ans jusqu'au décès de la personne, du « Compte Personnel d'Activité » (CPA) créé par la loi « travail » du 8 août 2016, un immense fichier dont les données seront bientôt mises à disposition des employeurs et des financeurs de formation, en application de cette même loi.

En outre, couplé aux bases élèves du 1^{er} et du 2nd degré, le LSUN constituera un puissant outil de contrôle social. Les données enregistrées dans les fichiers scolaires sont en effet accessibles sur simple demande aux maires, à la police et à la justice sous couvert du « secret professionnel partagé » instauré par la loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007, aux préfets en application du « droit de communication » instauré par la loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France, et potentiellement à toutes les administrations par interconnexion de fichiers, en application de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011.

Pronote, Chorus, Sacoche... confier les données ?

Peu de collègues sont invités à remplir directement le LSU via l'extranet du rectorat. Dans une grande majorité des collèges, les données concernant les élèves renseignent des logiciels privés qui, même avec les meilleures intentions au monde, ne sont pas exempts de risques de dérive à la google ou simplement de piratage. Que l'on ne nous dise pas que toutes les applications sont à la pointe de la sécurité et que les données n'intéressent personne. Il suffit simplement d'écouter des publicités des radios du service public pour comprendre que l'éducation est devenue un véritable marché !



elles-mêmes d'en décider »

Le SNES-FSU constate quotidiennement les conséquences de ces mesures sur le terrain : l'augmentation d'un travail inutile qui génère des bulletins incompréhensibles pour les parents.

Le SNES-FSU rappelle que :

- le socle commun de connaissances de compétences et de culture n'a pas à être validé ni évalué au cours de l'année (contrairement au socle précédent de 2005) ; seul est obligatoire le positionnement des élèves en fin de cycle. Il n'y a donc pas lieu de tenir des « conseils de socle », c'est le conseil de classe de troisième trimestre de Sixième et de Troisième qui statue.

- l'évaluation formative et sommative des élèves relève de la liberté pédagogique des enseignants dans le cadre des textes réglementaires, qui laissent la liberté de choisir son ou ses outils d'évaluation : notes, compétences, etc. Les notes ne sont pas supprimées (voir l'arrêté du 31 décembre 2015), ni en Sixième, ni en Troisième.

Il est urgent de ne rien nous laisser imposer !

Orientation en seconde : une nouvelle usine à gaz !

La nouvelle version du logiciel d'affectation des collégiens dans les lycées mêle l'évaluation continue et celle de fin de cycle: la promesse d'une simplification reste lettre morte.

Auparavant, les moyennes annuelles des élèves de 3^{ème} étaient entrées dans le logiciel AFFELNET qui gérait l'offre et la demande de places en lycée, à l'aide de coefficients d'harmonisation et de barèmes variables selon le lieu d'habitation, l'éventuel statut de boursier, et les vœux des élèves.

Dans sa course effrénée vers l'évaluation par compétences, le ministère a décidé de niveler les moyennes annuelles des élèves sous forme de 4 forfaits.

/20	points
Moyenne < 5	3
5 ≤ moyenne < 10	8
10 ≤ moyenne < 15	13
Moyenne ≥ 15	16

Dans les collèges évaluant les élèves par compétences, les chefs d'établissement établiront la correspondance entre l'évaluation locale et ces 4 forfaits.

Attention ! Les moyennes considérées sont celles de 7 champs disciplinaires : Français, Mathématiques, Histoire-Géographie, Langues Vivantes, EPS, Arts, Sciences et Technologie ou Découverte Professionnelle (en 3^{ème} prépa pro et SEGPA). Cette globalisation induit des pondérations inégales entre les disciplines. Par exemple en 3^{ème} générale, la moyenne de français aura une importance double de celle de LV1 ou d'arts plastiques et triple par rapport à celle de SVT.

Enfin, s'ajouteront les points attribués en fin de 3^{ème} trimestre aux 8 composantes du socle et pris en compte pour le DNB, qui feront l'objet de longues discussions entre professeurs de 3^{ème}. 10 points pour « maîtrise insuffisante », 25 pour « maîtrise fragile », 40 pour « maîtrise satisfaisante » et 50 pour « très bonne maîtrise ».

Il est probable que ce nivellement multiplie les cas d'égalité entre les barèmes d'élèves souhaitant accéder à un même lycée. Comment seront-ils départagés? Ces transformations successives de notes en niveaux de compétences puis en points semblent kafkaïennes.

- Justement, avec le LSU, tout le monde est sur le pont !

- Certains en font même trop et il faut que je les recadre. C'est tout de même une belle revanche car le Conseil supérieur des programmes doit manger son chapeau avec le retour du nouveau LPC.

- Trop, dans quel sens ?

- Franchement, les couleurs et tout ce qui va avec, cela devient n'importe quoi ! Ma voisine m'a apporté le bulletin de sa fille pour que je lui explique et je n'ai d'ailleurs rien compris.



Florence Robine
@frobine



Aucune obligation de remplir ainsi le bulletin avec tant d'éléments certainement pas tous indispensables! Libre choix des enseignants



SNES-FSU-BOURGOGNE @SNESFSUDJ

Il est beau le nouveau bulletin de fin de trimestre de la réforme du collège ! Que vont comprendre les parents ?

Et puis la petite s'est mise à pleurer car elle n'avait pas des 1 partout et son frère refuse de jouer aux *Mille bornes* car il ne peut plus voir les feux verts et les feux rouges en peinture. Mais ça, ce sont juste des élèves et des parents. Le principal est qu'avec ces nouveaux bulletins, nous sommes bienveillants. La preuve, un élève est excellent avec des 1 !

- Parce que l'évaluation n'est pas faite pour faire progresser les élèves ?

- Personne ne se pose la question ! Occupés dans des discussions stériles, beaucoup de profs ne s'interrogent même pas sur ce qu'on les oblige à faire. Certains IPR s'égarer en reprochant à certains collègues un enseignement qui conduit à une perte de sens pour les élèves, mais les vade-mecum qui fleurissent partout, chantant les louanges de l'approche par compétences, et les formatages des logiciels privés vont finir de cadrer tout cela.

Quant aux élèves, si une partie s'ennuie au collège avec des dispositifs où ils doivent répéter les mêmes tâches pour valider un item, cela les prépare bien à la vie future.

Et les élèves vont progresser. Avec le nouveau DNB, les taux de réussite vont exploser.

Reste le problème de l'orientation avec la nouvelle usine à gaz qui se profile. Mais en bourrant les classes, on va y arriver !

10 Dossier Collège

Devant cette perte de sens du métier dont le ministère minimise l'ampleur comme en témoigne sa réponse à notre alerte concernant l'évaluation des élèves, le SNES-FSU appelle les collègues en collège à des actions au cours du troisième trimestre :

- heures d'information syndicale déposées la même semaine dans tous les établissements courant mai pour faire le point avant les conseils de classe sur l'évaluation des élèves, l'attitude collective à y adopter et plus généralement sur la mise en place de la réforme du collège.

- recueil de témoignages d'établissements concernant tous les aspects de la réforme et en particulier concernant l'évaluation des élèves (exemples de bulletins, de pratiques locales imposées etc...) pour nourrir une intervention nationale,

- intervention auprès du chef d'établissement pour que les conseils de classe de Troisième se tiennent dans de bonnes conditions. Les conseils de classe pourraient se tenir sur le temps scolaire afin de prévoir le temps nécessaire au positionnement des élèves sur les domaines du socle,

- refus de l'accroissement de la charge de travail : refus de renseigner des tableaux à rallonge pour pré-positionner les élèves sur les domaines du socle et refus de participer à d'éventuelles réunions supplémentaires,

- refus de renseigner les rubriques directement liées à la réforme (AP, EPI, parcours) qui ne sont pas des enseignements spécifiques et sont intégrés aux disciplines ou indiquer « voir appréciations disciplinaires ».

- refus que le CA vote une grille d'évaluation des élèves pour le DNB, vote que certains chefs d'établissement tentent d'imposer. Cette grille peut être présentée, mais les modalités d'évaluation ne font pas partie des compétences des CA, les élèves et les parents n'ont pas à débattre d'une grille d'évaluation des élèves, qui plus est pour une épreuve du DNB !

- Le SNES-FSU invitera les collègues, jury de l'épreuve orale du DNB, à demander une rémunération conformément à ce que les textes prévoient (le formulaire de demande sera mis en ligne sur le site).



Le SNES-FSU appelle à continuer la résistance pédagogique et à débattre des modalités d'action pour refuser la mise au pas pédagogique (boycott, refus de remplir certaines rubriques...).

Des outils pour l'action

Tous les liens, ainsi que la motion LSU adoptée à la dernière CAA, seront disponibles sur le nouveau site internet du SNES de Grenoble :

www.grenoble.snes.edu

Réformes en collège : le point sur la réglementation

Les réformes en cours (collège 2016, programmes, évaluation) sont utilisées par certains recteurs, IA-IPR et personnels de directions pour tenter de faire passer leurs idées pédagogiques et alourdir les prescriptions, au mépris des textes réglementaires.

La loi (L912-1-1) définit notre liberté pédagogique qui s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale et dans le cadre du projet d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. Ne nous laissons rien imposer qui serait contraire à notre rôle de concepteur de nos métiers. Ce document a pour objectif de rappeler quelques fondamentaux et de donner les références

des textes.



Supplément académique : liberté pédagogique

Une publication pour réfléchir sur la notion de liberté pédagogique avec le point indispensable sur nos obligations devant l'avalanche de conseils, ainsi qu'un rappel sur les compétences dans l'école que l'on cherche à nous imposer.

Ces publications sont disponibles en nombre au SNES-FSU.

N'hésitez pas à contacter votre section départementale et la section académique pour venir animer les heures d'information syndicale.

